



## **REACH, Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques**

Le règlement REACH a débuté depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 et impose le pré-enregistrement de toutes les substances chimiques, préparations et produits.

La société Förch SNC peut assurer à ses clients qu'un pré-enregistrement est effectué par notre maison-mère et fournisseur Förch GmbH et que celui-ci est totalement conforme aux exigences REACH.

Depuis le début de l'année 2009, tous les produits pré-enregistrés sont définitivement enregistrés avec un délai de transition de 3.5 à 11 ans selon la quantité importée/fabriquée.

La création des fiches de données de sécurité conformes à la réglementation REACH est tributaire de la réception des informations que doivent procurer les fournisseurs/fabricants.

Une fois ces informations reçues et analysées, celles-ci pourront alors être rédigées. (eSDB)

Nos clients peuvent donc être rassurés sur le fait que Förch respecte et applique cette réglementation, et qu'ils continueront à être livrés de produits hautement qualitatifs.

### **Förch S.N.C**

ZAE La Marchais Renard  
Aubigny  
77950 Montereau-sur-le-Jard

Tel. +33 1 64 14 48 48

Fax +33 1 64 14 48 49

E-mail [info@forch.fr](mailto:info@forch.fr)

Internet [www.forch.fr](http://www.forch.fr)